

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 21 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;
4. 1^{re} période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
 - 5.1 Dérogation mineure de M. Vincent Perreault et Stéphanie Dupéré concernant le terrain situé au 151, rue Plante afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété;
 - 5.2 Dérogation mineure de M. Pierre-Luc Marquis concernant l'immeuble situé au 421, rue Trudel à Amos afin de permettre la construction d'un garage isolé sur la propriété;
 - 5.3 Dérogation mineure de Mme Lise Lord concernant l'immeuble situé au 709, rue des Plaines afin de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale en rangée sur la propriété;
 - 5.4 Dérogation mineure de M. Bruno Bisson et Mme Véronique Aubut concernant l'immeuble situé au 4525, route de l'Aéroport afin de permettre l'agrandissement du garage isolé;
 - 5.5 Dérogation mineure de M. André Authier et Mme Bernadette Domingue concernant l'immeuble situé au 532, rue des Pins afin de régulariser l'implantation de la remise sur la propriété;
 - 5.6 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes sur socle sur l'immeuble situé au 12, 1^{re} Avenue Est (Restaurant McDonald);
 - 5.7 Autorisation de signer une entente avec Forex concernant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle;
 - 5.8 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'une chenillette à trottoirs;
 - 5.9 Autorisation de signer une entente de contribution financière avec une entreprise;
 - 5.10 Comptes à payer au 30 septembre 2019;
 - 5.11 Programme d'aide à la voirie locale volet - projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE) : chemin du Cimetière-des-ukrainiens : dossier n° 00028023-1;
 - 5.12 Approbation d'une entente avec la municipalité de La Motte;
 - 5.13 Rejet de la soumission concernant le contrat pour des travaux de modification à la structure de l'entrepôt des transformateurs;
 - 5.14 Modification au contrat pour la mise à la terre de la station électrique;
 - 5.15 Autorisation de signer une entente concernant le déneigement avec l'hôtel des Eskers;

- 5.16 Autorisation de signer une entente concernant le déneigement avec Résidence Royale;
- 5.17 Autorisation de déposer notre candidature à l'École des entrepreneurs du Québec pour un projet d'École entrepreneurial à Amos;
- 5.18 Utilisation du lot 2 977 822, cadastre du Québec comme stationnement pour le Complexe sportif Desjardins;
- 5.19 Modification au règlement n° VA-1073 décrétant l'acquisition et le remplacement de poteaux d'acier pour l'éclairage de rues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
- 5.20 Regroupement des Offices municipaux d'habitation d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne et de Saint-Félix-De-Dalquier;
- 5.21 Engagement d'une adjointe à la paie et aux avantages sociaux – classe A;
- 5.22 Engagement d'une directrice au Service des ressources humaines;
- 5.23 Conclusion d'une entente commune de terminaison d'emploi et transaction-quittance;
- 5.24 Modification structurelle au Service des loisirs, de la culture et du tourisme;
- 5.25 Modification structurelle au Service des travaux publics;
6. Procédures :
 - 6.1 Adoption du règlement n° VA-1078 décrétant la création d'une réserve financière pour l'entretien des bâtiments de la Ville;
 - 6.2 Adoption du règlement n° VA-1080 modifiant le règlement n° VA-62 concernant la circulation;
 - 6.3 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1081 concernant la location de terrain dans le parc des maisons mobiles;
 - 6.4 ;
7. Dons et subventions :
 - 7.1 ;
8. Informations publiques;
 - 8.1 Félicitations à madame Monik Kistabish élue chef et monsieur James Cananasso, vice-chef lors des élections du conseil de la Première nation Abitibiwinni;
 - 8.2 Remerciements à monsieur David Kistabish;
 - 8.3 Félicitations à Yannick St-Amand pour avoir remporté un Prix Juno;
 - 8.4 Statistiques de la construction au 30 septembre 2019;
9. 2^e période réservée à l'assistance;
10. Levée de la séance.